

Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 23 novembre prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE DE L'ANNÉE 2016 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire-d'Acton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-221

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2016

2016-222

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS

Le rapport budgétaire et la liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

6. LISTE DES COMPTES

Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2016-223

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	65 160,33 \$
Comptes à payer	93 819,32 \$
Salaires et contributions de l'employeur	101 667,84 \$
Total:	260 647,49 \$

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02	
Comptes payés	4 245,06 \$
Comptes à payer	7 946,44 \$
Total:	12 191,50 \$

7. COURS D'EAU

a) **Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Analyse hydraulique des travaux exécutés**

ATTENDU QUE les travaux d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne sont terminés;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a facturé la MRC pour les travaux exécutés;

ATTENDU QUE selon le rapport d'analyse hydraulique des travaux exécutés soumis par *ALPG consultants inc.*, les travaux ne sont pas conformes au plan 2015-114 utilisé pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE ledit rapport recommande des travaux correctifs;

CONSÉQUEMMENT,

2016-224

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De demander à l'entrepreneur de reprofiler la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne conformément au plan 2016-401 avec stabilisation, tel que recommandé dans le rapport d'analyse hydraulique;
2. De demander aux propriétaires concernés d'abaisser les ponceaux, tel que recommandé dans le rapport d'analyse hydraulique;
3. De payer à Excavation A.R. Valois inc. la somme de 3 096,73 \$ équivalent à 50% du montant de la facture. La somme conséquemment retenue pour les travaux correctifs est de 3 096,72 \$, soit 50% du montant de la facture.

b) Nouvelles demandes d'intervention pour 2017

b.1 Cours d'eau Despault et Branches 1 à 3 – Entretien – Acton Vale et Upton

Demande d'entretien de Ferme André Bernier, Fraisière Sylvie et Gilles Arsenault, Ferme RF et Ferme BBP

ATTENDU QUE le cours d'eau Despault et ses Branches 1 à 3 sont des cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE les personnes désignées des municipalités concernées ont fait une visite des lieux, qu'elles motivent les demandes déposées et qu'elles sont favorables à l'exécution de travaux d'entretien dans ces cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton et la Ville d'Acton Vale appuient ces demandes d'intervention;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ces cours d'eau;

CONSÉQUEMMENT,

2016-225

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

b.2 Cours d'eau Miclette-Gauthier et embranchement Morin-Gauthier – Entretien – Saint-Théodore-d'Acton

Demande d'entretien de monsieur Pierre Dufort

ATTENDU QUE le cours d'eau Miclette-Gauthier et son embranchement Morin-Gauthier sont des cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la personne désignée de la municipalité concernée a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton appuie cette demande d'intervention;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

CONSÉQUEMMENT,

2016-226

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

Monsieur Yves Croteau se retire des délibérations pour le point suivant.

b.3 Cours d'eau Clément-Gaudet – Entretien – Upton

Demande d'entretien de Ferme Yves Croteau et fils inc.

ATTENDU QUE le cours d'eau Clément-Gaudet est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la personne désignée de la municipalité concernée a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton appuie cette demande d'intervention;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

CONSÉQUEMMENT,

2016-227

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

Monsieur Yves Croteau reprend son siège à la table du Conseil.

b.4 Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr – Entretien – Acton Vale

Demande d'entretien de monsieur Gilles Beauregard

ATTENDU QUE les Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr sont des cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la personne désignée de la municipalité concernée a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la Ville d'Acton Vale appuie cette demande d'intervention;

ATTENDU QU'il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau;

CONSÉQUEMMENT,

2016-228

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

b.5 Rivière Jaune – Demande d'analyse – Canton de Roxton

Demande d'intervention de Ferme Monprévert inc.

ATTENDU QUE la Rivière Jaune est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la personne désignée de la municipalité concernée a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux dans ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Roxton demande à la MRC d'Acton de faire évaluer, par un consultant en génie civil, les coûts de réalisation d'une analyse préliminaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-229

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à *ALPG consultants inc.* une évaluation des coûts pour la réalisation d'une analyse préliminaire relativement à la demande d'intervention de *Ferme Monprévert inc.* dans la Rivière Jaune.

b.6 Cours d'eau Beauregard – Demande d'analyse – Béthanie

Demande d'entretien de Ferme JNPM 2005

ATTENDU QUE le cours d'eau Beauregard est un cours d'eau sous la compétence commune des MRC d'Acton et de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE la personne désignée de la municipalité concernée a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie demande à la MRC d'Acton d'évaluer les coûts de réalisation d'une étude technique approfondie visant à effectuer des «travaux efficaces à long terme» dans ce cours d'eau;

CONSÉQUEMMENT,

2016-230

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à *ALPG consultants inc.* une évaluation des coûts pour la réalisation d'une étude technique approfondie relativement à la demande d'intervention de *Ferme JNPM 2005* dans le cours d'eau Beaugard.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE "LA CAMPAGNARDE"

a) Recharge du réseau – Autorisation de dépenses

ATTENDU QU'était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste cyclable *La Campagnarde* la réalisation de travaux de recharge d'une partie de la piste avec de la criblure de pierre pour un montant maximal de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2016-231

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de recharge d'une partie de la piste cyclable *La Campagnarde* à même les fonds disponibles au budget.

b) Assurance ACDF

2016-232

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit effectuée auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) afin d'ajouter l'OBNL « Association cycliste Drummond-Foster (ACDF) comme assuré additionnel au contrat de la MRC d'Acton à compter du 1^{er} janvier 2017. Le coût supplémentaire, le cas échéant, sera à la charge de l'ACDF.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 601-2016 modifiant son règlement de zonage numéro 03-468;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-233

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 601-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 602-2016 modifiant son règlement numéro 03-467 édictant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-234

Après examen et conformément à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Yves Croteau,

appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 602-2016 modifiant le règlement numéro 03-467 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Consultation publique sur un projet d'élevage porcin – Désignation des membres de la commission consultative

ATTENDU QU'en vertu du chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur toute demande de permis pour l'agrandissement d'un élevage porcin existant dont la production annuelle de phosphore est augmentée de plus de 3200 kg;

ATTENDU QU'une telle demande a été déposée à la municipalité de Sainte-Christine pour un élevage porcin sur le lot 1 825 292;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Christine a adopté une résolution, à sa séance ordinaire du 3 octobre 2016, demandant à la MRC de tenir la consultation publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 165.4.11 de la LAU, la MRC doit tenir la consultation publique si la municipalité locale adopte une résolution en ce sens;

ATTENDU QU'en vertu du même article, la commission consultative doit être présidée par le préfet et constituée du maire de la municipalité et d'au moins un autre membre du Conseil de la MRC, désigné par celui-ci;

CONSÉQUEMMENT,

2016-235

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Boniface Dalle-Vedove comme troisième membre de la commission consultative.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de Développement des Territoires (FDT)

a.1 Reddition de comptes au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC d'Acton relativement au Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter un rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 tenant lieu

de reddition de comptes;

CONSÉQUEMMENT,

2016-236

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove

et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 déposé séance tenante;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

a.2 Fonds de soutien aux projets structurants (pacte rural) – Projets régionaux – PNR16-15 – Projet pilote séjour agricole

2016-237

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Projet pilote séjour agricole	Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson	15 110 \$	7 555 \$	7 555 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.3 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Actualisation de la Politique

2016-238

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'actualiser la politique de soutien aux entreprises afin d'y ajouter un volet commercialisation.

b) Comité d'investissement commun (CIC)

b.1 Choix d'un nouvel administrateur en remplacement de monsieur Stéphane Paradis

2016-239

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Anna Vanha à titre de représentante du milieu des affaires au sein du Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC d'Acton, en remplacement de monsieur Stéphane Paradis.

b.2 Autorisation de dérogation à la Politique commune d'investissement FLI-FLS dans le dossier FLI-FLS 2016-31

ATTENDU QUE le Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC d'Acton a autorisé le déboursement d'un prêt participatif de cent mille dollars (100 000 \$) dans le cadre du fonds FLI-FLS, suite à la présentation du dossier FLI-FLS 2016-31;

ATTENDU QUE ce dossier exige une dérogation à l'article 3.9 de la Politique commune d'investissement FLI-FLS en vigueur puisque l'équité après projet est jugée inférieure à 15%;

CONSÉQUEMMENT,

2016-240 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dérogation à l'article 3.9 de la Politique commune d'investissement FLI-FLS en vigueur dans le dossier FLI-FLS 2016-31.

c) Communications et promotion – Publicité – Cahier économique 2016 de la Pensée de Bagot

2016-241 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement d'une somme de 1 790 \$ (taxes en sus) pour la parution d'une page et demie de publicité dans le cahier vie économique de la Pensée de Bagot.

d) Développement Culturel – Accès culture – Production artistiques de la région d'Acton (PARA)

2016-242 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de services au montant de 7 843,50 \$ avec les Productions Artistiques de la région d'Acton, mandaté pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2016-2017.

10. RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

2016-243 Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense supplémentaire de 12 963.83 \$ (taxes en sus) pour des travaux non inclus au contrat de rénovation et agrandissement du bâtiment administratif. Les dépenses supplémentaires pour la maçonnerie au montant de 5320.15 \$ apparaissent à l'avenant 3 et celles pour la plomberie au montant de 7 643.68\$ apparaissent à l'avenant 4.

11. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

12. CORRESPONDANCE

a) Opération Nez rouge

2016-244

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir à participer financièrement à la campagne annuelle 2016 "Opération Nez Rouge de la région d'Acton" afin d'assurer le service des douze soirées d'opération de l'organisme. La contribution financière de la MRC à cette campagne est établie à 350 \$.

b) Réforme du réseau de la santé et des services sociaux

ATTENDU QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil de la MRC d'Acton des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

ATTENDU le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil;

ATTENDU la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

ATTENDU QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens oeuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

ATTENDU QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie et plus précisément pour la MRC d'Acton et sa région seront importantes;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

CONSÉQUEMMENT,

2016-245

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la MRC d'Acton appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la MRC.

13. VARIA

Déneigement (Poste SQ et MRC)

2016-246

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de la MRC et du poste de la Sûreté du Québec (saison 2016-2017) à l'entreprise "Ferme François Dupuis Inc." selon les prix soumissionnés en date du 12 octobre 2016, soit:
 - Déneigement au poste de la SQ (abrasifs et épandage inclus):
4 500 \$ (taxes en sus)
 - Déneigement à la MRC:
500 \$ (taxes en sus)
Abrasive et épandage sur appel: 40 \$ / fois
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à procéder à la signature du contrat.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-247

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale,
et secrétaire-trésorière.**